

## TARIFS PENSIONS 2025 / 2026

Les tarifs ont été fixés par le Conseil Régional (Commission Permanente du 30/09/2024)  
et votés en Conseil d'administration (21/11/2024)

**Nous rappelons que la facturation est établie sur la base d'un forfait et non en fonction des repas consommés.**

Régime \ Période	Septembre / décembre 2025	Janvier / mars 2026	Avril / juin 2026	Montant annuel
Demi-pensionnaire 5 J	229,50 €	183,60 €	137,70 €	550,80 €
Demi-pensionnaire 4 J	204,00 €	163,20 €	122,40 €	489,60 €
Interne	634,50 €	507,60 €	380,70 €	1522,80 €
Interne WK (dimanche soir)	671,25 €	537,00 €	402,75 €	1611,00 €
Demi-pensionnaire hors forfait	5 € par repas payables à l'avance			

En grisé : Tarifs susceptibles d'être modifiés. En attente de la décision du Conseil Régional

### Plusieurs modes de règlement vous sont proposés :

- En espèces déposées à l'intendance du lycée Emile Combes
- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Emile Combes
- Par virement bancaire au compte de l'établissement LPO Emile Combes

**IBAN : FR7610071170 0000 0010 0263 054 BIC : TRPUFRP1**

**Il n'y aura pas de prélèvements automatiques pour cette année scolaire comme l'année précédente.**

**Vous pourrez mettre en place des virements via votre banque afin d'échelonner vos paiements sur 10 mois d'octobre 2025 à juillet 2026.**

INTERNE WK	INTERNE SEMAINE	DP 5 JOURS	DP4 JOURS
162.00 € / MENS	153.00 € / MENS	56 € / MENS	49 € / MENS

Pour toute question relative à votre facture, veuillez-vous adresser au service intendance du lycée :  
**05 46 91 86 37, 86 35 ou 86 48**

Si vous éprouvez des difficultés à régler votre facture, un dossier de DEMANDE DE FONDS SOCIAL pourra être retiré auprès du service intendance.

## TARIFS APPRENTIS

	Entreprise publique	Entreprise privée
Repas apprentis	2,30 €	5,30 €
INTERNAT (nuit + ptj + 2 repas)	7,80 €	19,80 €
Pour le dimanche soir	3,20 €	9,20 €

Pour les entreprises privées l'aide des l'OPCO (6 € par nuit et 3 € par repas) seront calculées et déduites des facturations que vous recevrez à partir du logiciel de cartes self et non plus des frais scolaires.

Les modes de paiement restent identiques. Le dossier de fonds social apprenti sera à retirer auprès du secrétariat de l'apprentissage.